A l'attention des acteurs du mouvement sportif français

Réponse du Front de Gauche au CNOSF

« Faire du Sport un enjeu pour la France »

Le Comité National Olympique et Sportif (CNOSF) a sollicité les candidats à l'élection présidentielle autour de 5 objectifs et 12 propositions auxquels le candidat du Front de Gauche à l'élection présidentielle, Jean Luc Mélenchon a répondu par courrier (ci-joint).
Nous avons le plaisir de vous adresser ces réponses avec en complément quelques propositions issues du programme du Front de Gauche. Vous trouverez l'ensemble de nos propositions approfondies sur les activités physiques et sportives dans le document *« Une nouvelle ambition pour le sport français : l'humain d'abord »* (ci-joint).

Les nombreuses assemblées citoyennes organisées partout en France par les militants du Front de Gauche sont également l'occasion pour les acteurs du mouvement sportif, de continuer le débat et d'enrichir nos propositions.

Sur les 5 objectifs du CNOSF :

Nos constats et objectifs rejoignent les vôtres et les renforcent, notamment dans cette période de crise économique et d'accroissement des inégalités qui pose de manière plus aiguë la question de la place accordée au sport dans notre pays et de l'accès de toutes et tous aux pratiques physiques et sportives. Notre réponse est claire, le sport est un droit pour toutes et tous et nous mettrons tout en œuvre pour rendre ce droit efficient car il participe à l'éducation pour l'émancipation de la personne. Pour cela nous devrons prendre une nouvelle orientation politique car les fondements du modèle sportif français ont été sérieusement attaqués par les politiques menées ces dernières années. Comme beaucoup d'acteurs du sport, nous dressons un lourd constat d'abandon du service public du sport. La suppression de 5000 postes de professeurs d'EPS (soit 13% de l'effectif du corps) et des déficits croissants d'heures d'enseignement faute d'enseignants remplaçants, la disparition de services déconcentrés du ministère des sports et la perte de capacités de missions et d'actions des directions régionales chargées des sports avec la disparition de 15% des effectifs de fonctionnaires liée au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux

partant en retraite, la fermetures de 8 CREPS laissant ainsi certaines régions sans outil structurant, l'abandon pur et simple de métiers et d'un budget consacré au sport régressant en dessous des 0,2% du budget de l'Etat… Nous sommes bien loin des 3% promis au CNOSF en 2007.

Dans le même temps la réforme de la fiscalité et le gel des crédits ont considérablement affaibli les capacités d'intervention des collectivités territoriales, entraînant dans certains territoires la baisse des budgets consacrés au développement du sport.

Nos deux premiers engagements :

- Une loi cadre qui réaffirme l'unicité du sport, qui définit les principes de l'action publique, le rôle de chacun et redonne les moyens à l'Education nationale, aux collectivités territoriales, au ministère des sports et au mouvement sportif pour assumer pleinement leurs missions de service public.
- Un grand ministère des sports de plein exercice, doté d'une administration déconcentrée performante et d'un budget digne de ce nom avec 1% du budget de l'Etat. Le mouvement sportif a besoin d'un interlocuteur qui connaisse la réalité sportive et qui puisse l'épauler pour développer le sport dans notre pays.

Sur les 12 propositions du CNOSF

1. **Développer durablement l'éducation physique et sportive (EPS), base obligatoire et commune à tous les jeunes et la compléter par le renforcement de passerelles avec le mouvement sportif.**

Nous sommes totalement convaincus que l'égalité d'accès à toutes les pratiques sportives passe d'abord par l'école, avec l'enseignement de l'EPS et la promotion du sport scolaire. Pour le Front de gauche augmenter les horaires pour atteindre de 3 à 5 heures hebdomadaires, créer des postes d'enseignants d'EPS en insistant sur le niveau de formation et la qualité des contenus, soutenir l'expansion du sport scolaire et universitaire et implanter les équipements nécessaires, sont les quatre piliers sur lesquels nous souhaitons nous appuyer.

Autres propositions sur l'EPS et le sport scolaire dans le programme du Front de Gauche :

- Recruter dans l'éducation nationale 2000 professeurs d'EPS par an jusqu'à ce que les 3 à 5 heures d'EPS obligatoires soient garanties pour tous les élèves scolarisés du collège à l'université
- Augmenter les options au lycée et la création d'une filière sport en lycée professionnel et en apprentissage
- Garantir au moins 4h d'EPS obligatoires à l'école primaire et à l'école maternelle
- Renforcer la formation en EPS des professeurs des écoles sur les disciplines fondamentales

- Garantir un(e) conseiller(e) pédagogique EPS par circonscription et un(e) coordonnateur (trice) EPS par école. Garantir des crédits fléchés pour le matériel sportif nécessaire par école
- Développer le sport scolaire avec la création d'une association sportive dans chaque établissement scolaire de l'école primaire à l'université affiliée à l'USEP, l'UNSS ou la FFSU avec forfait de 3h pour tous les enseignants institué par décret. Obligation de libérer les cours et les créneaux dans les établissements le mercredi après-midi pour le sport scolaire et le jeudi après-midi pour le sport universitaire. Maintien des postes de cadres USEP, UNSS et FFSU et retour à leur mise à disposition
- Valoriser le sport scolaire dans les médias à travers une grande campagne de communication
- Développer et valoriser l'enseignement de l'EPS à l'université par une unité d'enseignement obligatoire inscrite dans l'emploi du temps de l'étudiant sur au moins un des six semestres du cycle licence et l'offre systématique d'une unité d'enseignement facultative dans chaque filière tout au long du cursus. Augmenter les budgets des Services Universitaires des APS (SUAPS) pour élargir l'offre des activités sportives universitaires.

2. Faire de la promotion des bienfaits de la pratique sportive sur la santé et le bien être des Français, valides ou non, une priorité de santé publique. Soutenir la politique européenne du sport axée sur cette problématique et en reconnaître le CNOSF comme opérateur incontournable sur le territoire français.

Nous considérons que le sport est un élément important de notre culture et que la politique sportive de la France ne saurait être réduite à constituer en première intention, un instrument des politiques de santé et de cohésion sociale. Le premier objectif qui doit être confié au sport est de permettre à chaque pratiquant(e) d'atteindre le plus haut niveau d'accomplissement de soi, ce qui implique le développement de nombreuses connaissances. Le sport constitue à ce titre un bien public et un outil d'éducation et d'émancipation permettant à chacune et chacun de développer son potentiel de liberté et de créativité. Cette orientation doit promouvoir l'intégrité physique et psychologique des sportifs et au-delà, de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire. Il nous parait prioritaire d'inscrire notre action dans le long terme par la mise en place de formations à la médecine du sport et d'assurer le développement de centres médico-sportifs dans chaque département avec une mission de prévention. Nous rétablirons également le remboursement à 100% par l'Assurance maladie, des visites médicales pour les certificats de non contre-indication à la pratique. La lutte contre le dopage doit être une grande priorité nationale et les dispositifs doivent être renforcés à tous les niveaux de la pratique par des moyens financiers, humains et matériels accrus, notamment pour l'Agence française de lutte contre le dopage.

3. **Affirmer la reconnaissance de l'utilité sociale des associations sportives, de l'engagement bénévole et la volonté de faciliter le fonctionnement des clubs par l'allègement des contraintes tout en leur proposant un accompagnement efficace.**

Nous considérons que la vie associative joue un rôle essentiel d'éducation populaire pour l'émancipation humaine et la formation à la citoyenneté. Seule une politique nationale affirmée de formation, de valorisation et de soutien aux associations et au bénévolat sera garante de sa pérennité. L'engagement bénévole ne doit pas être un luxe. Or, cet engagement dépend des conditions de vie, de la disponibilité en temps et d'un niveau de revenu permettant de s'épanouir dans une activité sociale désintéressée. En conséquence, nous proposerons d'adopter une loi cadre sur la vie associative valorisant l'engagement des bénévoles afin de leur garantir le temps et la formation nécessaires pour pouvoir se consacrer à la vie de leur association. L'activité bénévole pourra être intégrée dans la valorisation du cursus scolaire et des droits à la retraite, faire l'objet de validation des acquis de l'expérience (VAE) et être intégrée au droit individuel de formation (DIF). Nous garantirons la représentation des associations dans toutes les instances de concertation à tous les échelons de vie démocratique et nous inscrirons l'engagement associatif dans la constitution de la 6ème république. L'engagement bénévole et l'activité associative seront soutenus au regard de leurs objectifs éducatifs et de garanties liées à l'exercice de la démocratie dans la vie associative. Pour alléger les contraintes et proposer un accompagnement efficace, il nous parait important de soutenir les centres de ressources locaux d'aide à la vie associative et aux bénévoles et les groupements d'intérêt économique ou les groupements d'employeurs.

Enfin, le soutien aux associations sportives en entreprise sera également une de nos priorités aussi renforcerons nous la loi sur le fonctionnement des comités d'entreprises et sur la participation financière de l'entreprise.

Autres propositions sur le soutien aux clubs dans le programme du Front de Gauche :

- Engager un plan national de soutien aux clubs pour encourager le développement de toutes les activités physiques et sportives pour toutes et tous, qu'elles soient compétitives ou non ;
- Relancer l'aide aux familles les plus démunies pour l'accès aux activités physiques et sportives. Le coût de la pratique sportive (licence, accès aux installations, équipements...etc.) doit être indexé sur le revenu familial pour qu'il ne soit pas un frein à la pratique. La pratique des étudiants, chômeurs et personnes sans revenus doit être aidée ;
- Définir un cadre réglementaire permettant le soutien aux associations sportives en entreprise, en renforçant la loi sur le fonctionnement des comités d'entreprises : vers une participation financière de l'entreprise correspondant à la masse salariale et aux plus-values financières dégagées par les entreprises à forte valeur ajoutée et faible masse salariale ;

4. **Améliorer la formation d'un encadrement professionnel afin de développer, dans les clubs, les pratiques pour le plus grand nombre (différentes de la seule compétition de haut niveau) et y accueillir le mieux possible ces nouveaux publics et les fidéliser.**

Nous partageons votre proposition d'améliorer et d'élever la formation de l'encadrement professionnel du sport, afin de développer dans les clubs, les pratiques pour le plus grand nombre et y accueillir le mieux possible de nouveaux publics et les fidéliser. Pour cela nous soutiendrons le développement de l'emploi et de la formation. Nous réinstallerons au sein du service public l'ensemble des formations du champ sportif et de la recherche en sciences du sport et nous veillerons à l'harmonisation du système de formation et des diplômes entre les filières universitaire et sportive. Ce dispositif s'appuiera sur un réseau national de formation aux métiers du sport mis en œuvre dans les établissements du ministère chargé des sports et à l'université dans la filière STAPS. La filière d'éducateurs sportifs de la fonction publique territoriale constitue un débouché professionnel que nous revaloriserons. Enfin, la valorisation de l'encadrement professionnel ne pourra être efficiente sans rouvrir un débat destiné à améliorer la convention collective nationale du sport, afin de garantir une réelle reconnaissance de tous les métiers relevant des activités physiques et sportives, avec pour objectif de garantir la sécurité de l'emploi, du déroulement de carrière, de la formation et de la retraite.

5. **Clarifier les compétences et assurer la présence du mouvement sportif au sein d'instances de concertation, étant bien entendu que cette clarification doit traduire un engagement plus fort des uns et des autres.**

Vous vous interrogez sur l'absence de clarification des compétences entre l'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement sportif. Vous conviendrez que c'est la conséquence directe de l'absence de loi cadre depuis la loi de 2000, dite « loi Buffet », et que durant la dernière mandature, nous n'avons vu passer à l'Assemblée Nationale que des lois de circonstance : loi sur la profession d'agent sportif, loi sur les paris en ligne, loi d'exception pour les stades de l'Euro 2016… De plus, la loi sur la réforme des collectivités territoriales a été votée sans clarification sur les compétences et sur les moyens. Nous nous félicitons de la mobilisation du mouvement sportif et du CNOSF qui a permis le maintien provisoire d'une compétence partagée sur le sport dans le cadre de ce débat. Nous proposons donc de débattre d'une loi cadre tenant compte des nouveaux enjeux du sport, définissant les principes de l'action publique, le rôle de chacun et les moyens nécessaires, notamment pour ce qui concerne le maintien des financements croisés entre les différentes collectivités territoriales. Ce débat doit se tenir en présence de tous les acteurs du sport, et pour cela nous organiserons des assises nationales du sport sur l'ensemble du territoire et instaurerons sur cette base, une instance de concertation à chaque échelon du territoire. Appuyées sur des observatoires régionaux du sport, ces instances d'évaluation, de réflexion et de proposition seront destinées à adapter les politiques sportives aux réalités et enjeux territoriaux. Ces instances seront dotées des moyens de fonctionnement requis pour l'exercice de leurs missions de revitalisation du service public du sport.

6. **Le CNOSF travaille sur un « pôle d'excellence sportive Grand Paris ». Soutenir et aider le mouvement sportif à voir ce projet ambitieux et structurant se concrétiser.**

L'institutionnalisation de l'établissement public du « Grand Paris » par l'actuel gouvernement vient doublonner et brouiller inutilement les compétences des acteurs institutionnels en charge de l'aménagement territorial de la région capitale. Nous interrogerons la pertinence de cette institution qui, si elle devait perdurer, ne pourrait pas faire l'économie de la prise en compte de la question sportive. Aussi nous nous félicitions de la réflexion engagée au regard de l'aménagement de l'agglomération parisienne. En effet, le sport constitue un enjeu important pour une métropole qui doit être en mesure d'accueillir les plus grandes compétitions internationales. Le sport est également un moteur structurant en matière d'urbanisme et de développement économique, à l'image du Stade de France et du territoire de Plaine Commune. Nous constatons une multiplication des projets de grands équipements sportifs pour les prochaines années. Mais nous le voyons bien, s'il n'y a pas une mise en cohérence de ces équipements, la concurrence entre les projets et les territoires aura des conséquences préjudiciables autant pour la viabilité de ces équipements que pour le développement du sport. Cela nécessite donc d'approfondir les diagnostics territoriaux et l'analyse des besoins de la population avant d'aboutir à un schéma cohérent d'équipements sportifs intégrant des réponses aux besoins en matière d'équipements de proximité. Un travail sur les réserves foncières et sur l'aménagement du territoire avec les collectivités territoriales est également nécessaire. Nous devons par ailleurs tirer les conséquences des candidatures précédentes à l'accueil des Jeux Olympiques et de l'absence d'adhésion de la population au projet comme cela a été le cas pour la candidature d'Annecy. Si nous voulons rassembler la France sur un projet olympique, sur des valeurs d'excellence mais aussi de solidarité de partage et de paix, nous devrons initier un réel débat démocratique qui associe tout les citoyens au projet et à la conception des équipements qui y sont liés.

7. **Mettre en place avec l'Etat un nouveau dispositif qui allierait coordination, accompagnement et expertise et dont le mouvement sportif serait le pilote. La création d'une cellule d'experts installée au CNOSF en charge d'appuyer, de suivre et d'évaluer les politiques sportives mises en place par les fédérations (détection, perfectionnement, suivi social) viendrait compléter utilement ce dispositif.**

Concernant la haute performance sportive, nous considérons qu'elle doit être soutenue comme un élément essentiel de création de richesses culturelles, économiques et technologiques. Cependant, ces richesses doivent être mises au service du développement du sport pour toutes et tous. La pratique du sport professionnel, en particulier, devra être mis au service d'objectifs humanistes, d'éducation, de progrès pour toutes et tous et devrait être mieux encadré réglementairement. Les athlètes français sont parmi les meilleurs mondiaux grâce à l'efficacité de la structuration et la qualité de notre système de formation. Aujourd'hui d'autres pays nous ont imités et nous rattrapent notamment en matière de formation. Nous accusons un retard croissant en recherche et développement appliquée au sport et en centres d'entraînement pour la préparation au plus haut niveau. Nous renforcerons donc les centres de formation, d'entraînement et de recherches, tels

que les CREPS, l'INSEP et les Ecoles nationales ou le Centre national des sports de la défense (CNSD) et nous nous attacherons à sécuriser le parcours des sportifs professionnels, de la formation à la retraite en passant par la reconversion professionnelle.

8. **Imposer dans le cahier des charges de la télévision de service public l'obligation d'assurer le signal de retransmission d'un événement sportif de niveau mondial.**

Nous partageons votre proposition d'imposer dans le cahier des charges de la télévision de service public l'obligation d'assurer le signal de retransmission d'un événement sportif de niveau mondial mais également de niveau national. La question des retransmissions publiques des compétitions sportives est une question essentielle pour la démocratisation de tous les sports, pour garantir l'équité entre les différentes disciplines et notamment dans la promotion des pratiques sportives des femmes.

En dépit de leurs performances de premier rang mondial, les matchs des équipes de France de football ou de handball féminines ont été très insuffisamment retransmis. Nous proposerons notamment de modifier la loi sur la question des retransmissions télévisées afin que les manifestations sportives féminines soient traitées de la même manière que les manifestations sportives masculines.

Autre proposition sur la laïcité et la mixité dans les espaces publics et développer les pratiques des femmes dans le programme du Front de Gauche :

- Réaffirmer les principes de laïcité et mixité dans les équipements sportifs et dans les compétitions ;
- Instaurer la proportionnalité dans les instances nationales, la part des femmes doit y refléter celle des licenciées ;
- Ouvrir un chantier national avec les fédérations sportives pour le développement des rencontres mixtes, des pratiques émergentes dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de pratique. Nous prendrons en compte la diversité des motifs d'agir, l'évolution des règlements et des formes de rencontres (compétitives ou non) ;
- Modifier la Loi sur les retransmissions télévisées pour que les manifestations sportives féminines soient traitées de la même manière que les manifestations sportives masculines ;
- Instaurer l'égalité de salaire entre les sportives et sportifs professionnels d'une même discipline ;
- Promouvoir le développement de lieux de concertation au niveau local pour assurer un partage équitable des installations sportives, sans hiérarchie liée au niveau de pratique, sans discrimination de sexe ou d'âge ;
- Garantir au sein de la formation initiale et continue des enseignant(es), des contenus spécifiques sur la question de l'égalité garçons / filles en général, et en EPS en particulier ;
- Défendre auprès des instances internationales l'obligation d'avoir des athlètes féminines dans les délégations olympiques pour chaque sport représenté.

9. **En synergie avec le nouveau Conseil stratégique international mis en place au sein du Centre national pour le développement du sport. Développer une coordination efficace entre les différentes institutions et reconnaître clairement les prérogatives dévolues au mouvement sportif. Soutenir les projets d'équipements sportifs structurants, notamment les projets portés par les fédérations, qui contribueraient à accueillir des événements sportifs internationaux majeurs.**

Nous partageons votre souci de permettre à notre pays d'accueillir de grands évènements sportifs internationaux, c'est pourquoi nous sommes très attachés à permettre la réalisation d'un schéma cohérent d'équipements sportifs qui devra prendre en compte cette dimension essentielle au rayonnement de la France. Nous soutiendrons en particulier le mouvement sportif français de manière à ce qu'il puisse, dans les meilleures conditions, contribuer à représenter la France dans les institutions internationales, afin de promouvoir les candidatures françaises à l'organisation d'événements sportifs majeurs.

Autres propositions sur les installations sportives dans le programme du Front de Gauche :

- Privilégier des modes de financement et de gestion publics ;
- Favoriser les partenariats État/collectivités territoriales en maintenant et encourageant les financements croisés à tous les niveaux du territoire ;
- Mettre fin à tous les partenariats public/privé et au « Naming » et développer les sociétés coopératives d'intérêts collectifs ;
- Repenser les grands stades et les grandes salles dans le cadre d'un réseau national d'équipements publics diversifiés et complémentaires pour satisfaire tous les besoins à tous les niveaux de pratique ;
- Débattre publiquement des critères de rénovation et de construction dans le cadre d'instances de concertation territoriales ;
- Prioriser l'accès aux scolaires et aux associations sportives, et veiller à l'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- Garantir la maîtrise publique des équipements pour permettre d'associer les citoyens à leur gestion et animation. Cette maîtrise devra garantir la juste répartition des recettes générées lors des grandes manifestations. Ces recettes alimenteront un fonds spécial, conçu sur le modèle du Fonds Sastre créé en 1998 à l'occasion de la Coupe du monde de football organisée en France pour soutenir la vie associative et les pratiques amateurs.

10. **Instaurer un délit d'atteinte à l'image ou à l'éthique du sport, permettant de sanctionner, y compris au plan financier, les actes illicites tels que dopage, tricherie, corruption, violence ou autres déviances mettant en péril les valeurs du sport. Le CNOSF pourrait être ainsi autorisé à se porter partie civile au nom du mouvement sportif.**

Nous partageons votre volonté de combattre les actes illicites dans le sport et nous les combattons également dans la société. Les actes illicites participent de la dégradation de la vision éducative du sport, du statut de son spectacle et mettent parfois en péril l'intégrité physique des athlètes. Nous estimons que ces délits sont passibles de sanction judiciaire car les lois de la République

doivent être les mêmes pour tous et s'appliquer à tous. C'est la raison pour laquelle, en l'état de nos réflexions nous ferons en sorte que s'appliquent réellement les lois et règlements existants. Quant à instaurer un « délit d'atteinte à l'image ou à l'éthique » il y a là une question emportant des conséquences trop graves pour qu'il soit possible d'y souscrire avec sagesse.

Autres propositions sur l'éthique dans le programme du Front de Gauche :

- Réaffirmer l'exemplarité d'un sport d'excellence porteur de valeurs éducatives ;
- Soutenir le sport de haut niveau non professionnel et l'activité handisport ;
- Faire de la lutte contre la violence, la corruption et les discriminations, une priorité nationale avec une déclinaison dans chaque territoire ;
- Mettre en place un cahier des charges pour les organismes d'information et les médias, qui permette de valoriser un sport respectueux de l'être humain porteur d'une éthique et de valeurs éducatives condamnant toutes formes de tricherie, de dopage, de violence, de corruption et de discriminations (racisme, homophobie, xénophobie, sexisme, etc.) ;
- Abroger la Loi sur l'ouverture au marché des paris sportifs en ligne ;
- Encadrer de manière stricte l'activité et les rémunérations des agents sportifs et limiter les transferts qui ont transformé les sportifs en véritables marchandises.

11. Créer un véritable partenariat vertueux entre l'Etat et le CNOSF au moyen d'un contrat pluriannuel, affirmer la volonté de l'Etat d'être un facilitateur d'actions pour le mouvement sportif et modifier le code du sport afin de rééquilibrer les différentes représentations au sein du CA du CNDS.

La situation actuelle qui résulte de la concomitance d'un désengagement continu de l'Etat et de l'expression d'une tutelle pointilleuse n'est pas tolérable. Nous aurons à cœur de restaurer, approfondir et repenser le fonctionnement du partenariat institutionnel fondé dans la loi entre l'Etat et le mouvement sportif. Cette relation se conçoit bien évidemment sur une base contractuelle prenant en compte les responsabilités institutionnelles de chacun des partenaires et s'inscrivant dans une volonté commune de coopération. L'Etat mettra tout en œuvre pour faciliter l'exercice des missions conventionnées avec le mouvement sportif, en renforçant notamment les moyens budgétaires et humains.

Autres propositions sur l'unité du mouvement sportif dans le programme du Front de Gauche :

- L'unité, dans le cadre républicain, passe par la reconnaissance à égalité de toutes les formes de pratiques et des motivations sur lesquelles elles reposent. Le CNOSF, les CROS et les CDOS sont des structures qui doivent jouer un rôle important pour garantir l'unité du mouvement sportif à l'échelle de chaque territoire
- Garantir la mutualisation des moyens et la solidarité financière entre le sport professionnel et le sport amateur ;
- Garantir un modèle sportif fédéral fondé sur le principe de l'ouverture de la compétition à tous, petits et grands clubs, riches ou moins riches. Nous nous opposerons à la création de tout championnat professionnel fermé.
- Engager un chantier de réflexion sur les pratiques auto-organisées qui s'inscrira dans la volonté d'offrir un service public du sport pour toutes et tous à travers l'aménagement et

l'animation du territoire, en concertation avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

12. **Redéfinir et consolider le financement du sport, en cohérence avec le nouveau partenariat évoqué au point précédent : de nouvelles compétences, de nouveaux moyens d'actions, pour plus d'efficience.**

Nous partageons au plus haut point votre souci de consolider le financement du service public du sport et d'assurer les moyens de son développement au service de tous nos concitoyens. Comme vous pouvez le constater à travers nos préoccupations évoquées ci-dessus, le Front de gauche porte une nouvelle ambition pour le sport français et entend engager l'Etat à assumer pleinement ses responsabilités en relation avec ses partenaires institutionnels, parties prenantes du service public du sport. C'est pourquoi nous romprons avec le désengagement de l'Etat dans le sport et donnerons au mouvement sportif les moyens de l'accomplissement de ses missions de service public. Nous doublerons immédiatement le budget consacré au sport pour évoluer vers 1% du budget de l'Etat en fin de mandature.

Nous sommes à votre disposition pour des informations complémentaires et pour échanger avec vous et les acteurs du mouvement sportif.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations sportives.

Nicolas Bonnet,

Responsable de la commission sport du PCF

Contact : Commission sport du PCF, 2 place du Colonel Fabien, 75012 Paris

sport@pcf.fr - http://sport.pcf.fr